

informer, guider, prévenir...

En pleine crise, la Fondation Abbé Pierre s'engage contre la dérive des expulsions locatives

Sous l'effet d'un tassement du pouvoir d'achat et d'une inflation record des loyers et des charges, le nombre des **ménages en difficulté** est **toujours plus nombreux**. Les chiffres sont édifiants : 1,8 million de ménages peinent aujourd'hui à s'acquitter de leur loyer et, parmi eux, **500 000 ménages sont en situation d'impayés**.

Le nombre des contentieux locatifs enregistré par conséquent une hausse continue et spectaculaire, qui traduit non seulement les **difficultés économiques des ménages**, mais aussi un **durcissement de l'attitude des bailleurs** face aux situations d'impayés, ceux-ci engageant plus systématiquement des procédures judiciaires.

Dans un contexte de crise du logement sans précédent, le nombre de ménages rencontrant des difficultés pour se maintenir dans leur logement n'a jamais été aussi élevé. La part du budget consacrée par les Français à leurs dépenses de logement n'a cessé de croître au cours des dernières années et se situe en 2007 à un niveau historique de 25,4 % (contre 13 % pour l'alimentation).

Alors que tous les indicateurs sont aujourd'hui au rouge et atteignent pour la plupart leur niveau le plus haut de ces dix dernières années, **la crise économique et financière risque d'aggraver la situation des ménages** et de mettre en difficulté de nouvelles catégories de population.

Le nombre des contentieux locatifs entre propriétaires et locataires est orienté à la hausse en 2007, tout comme celui des décisions de justice prononçant l'expulsion : ce sont désormais chaque année **plus de 100 000 ménages qui voient leur bail résilié**, et sont donc menacés de se retrouver à la rue.

.../...

› EVOLUTION DU CONTENTIEUX LOCATIF DEPUIS 3 ANS

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|---------|---------|--------|
| Contentieux locatif avec demande de délivrance exécutoire (1) | 131 674 | 138 490 | ND |
| Décisions de justice prononçant l'expulsion (1) | 102 967 | 105 917 | ND |
| Commandements de quitter les lieux (2) | 47 577 | 55 419 | 57 967 |
| Demandes de concours de la force publique (2) | 38 740 | 40 935 | 40 665 |
| Décisions accordant le concours de la force publique (2) | 25 144 | 26 550 | 25 442 |
| Interventions effectives de la force publique (2) | 10 719 | 10 637 | 11 190 |

(1) Source : Ministère de la Justice (2) Source : Ministère de l'Intérieur.

Ces dernières années ont également vu augmenter de façon alarmante le nombre des expulsions, dépassant la barre des **10 000 ménages expulsés avec le concours de la force publique** ; avec 11 190 interventions en 2008, le nombre des expulsions a augmenté de 157 % en dix ans.

Pourtant **l'expulsion constitue un véritable échec** humain par ses conséquences dramatiques sur les personnes, mais aussi un échec social et économique.

Alors que les ménages menacés d'expulsion constituent désormais une des catégories de publics prioritaires pour faire valoir le Droit au logement opposable, la Fondation Abbé Pierre estime qu'il est plus pertinent d'**améliorer la prévention des expulsions** que de voir s'allonger la liste des ménages sollicitant les commissions de médiation. Des mécanismes doivent donc être aujourd'hui développés pour aider autant que de besoin les personnes en amont des procédures judiciaires.

Dans sa lettre en date du 12 mai dernier, la ministre du Logement a demandé aux préfets de « *prendre un certain nombre de mesures pour améliorer la prévention* » et a affirmé qu'il n'y aurait pas d'expulsion sans solution. **Si la Fondation Abbé Pierre se félicite de cette annonce, elle déplore toutefois la faiblesse des engagements** et indique que la généralisation de commissions de prévention ne pourra à elle seule résoudre la problématique des expulsions. C'est la raison pour laquelle **elle demande un moratoire différant toute expulsion en 2009**, ce moratoire apparaissant comme la seule solution à même de garantir que tout sera mobilisé sur les territoires (intermédiation, dispositifs de prévention...) pour éviter de nouvelles catastrophes sociales.

De plus, face à une situation des plus alarmantes, dont rien n'indique qu'elle puisse s'améliorer dans les mois à venir, **la Fondation Abbé Pierre a décidé de mettre en place une plateforme téléphonique de prévention** des expulsions locatives.



ALLO PRÉVENTION EXPULSION

0810 001 505

Une plateforme téléphonique de prévention des expulsions

Objectifs / Apporter le plus en amont possible (dès les premiers impayés ou dès l'origine de la procédure) une information aux locataires afin de les guider dans les démarches juridiques et sociales visant à prévenir l'expulsion locative ; sensibiliser le public.

Territoire concerné / la France entière grâce à un tissu de partenariats associatifs animés par la Fondation Abbé Pierre.

Publics / les personnes (et leurs proches) visées par les procédures ; les associations et travailleurs sociaux les accompagnant ; les propriétaires confrontés à des situations d'impayés et cherchant à éviter l'expulsion.

Pratique / un numéro AZUR (coût d'une communication locale) ouvert à partir du 1er juin l'après-midi du lundi au vendredi.

RENSEIGNEMENTS
Fondation Abbé Pierre
01 55 56 37 00

